

Droit des groupements de personnes

- Analyser des statuts.

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +3
- > Période de l'année : Enseignement cinquième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences sociales et administration
- > Code ELP : 5HAS5007

Présentation

Ce cours a pour objet l'étude du droit commun des associations, des fondations et des coopératives.

Objectifs

Etudier le cadre juridique applicable aux associations, aux fondations et aux coopératives.

Évaluation

Rédaction de statuts, dossier relatif à une assemblée générale, cas pratique sur une coopérative.

Pré-requis nécessaires

Cours de mise à niveau en droit

Compétences visées

- Connaître le cadre juridique applicable aux associations, aux fondations et aux coopératives.

• Participer à la préparation d'une assemblée générale.

- Contribuer au respect des obligations administratives relatives à chacun des statuts

Bibliographie

Hiez D., Coopératives, Delmas, dernière édition Loi du 1er juillet 1901 sur les associations Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Mémento des associations, fondations, congrégations, fonds de dotation, Francis Lefebvre, dernière édition

Ressources pédagogiques

Cas

Contact(s)

- > **Robert Wintgen**
Responsable pédagogique
rwintgen@parisnanterre.fr